

Carotte Mag

La revue indépendante de la carotte

N° 10 - mai / juin 2023 - 5 €

Hexapac

TOSCA



Importateur exclusif
NEWTEC A/S - DK



Importateur exclusif
Allround
Vegetable Processing
www.allroundpvt.nl

HEXA-PAC tél. +33 (0)3 44 86 06 78 / email: contact@hexa-pac.com Site: www.hexa-pac.com
TOSCA tél. +33 (0)2 37 38 43 95 / email: contact@tosca-france.com Site: www.tosca-france.com

AU SOMMAIRE

Alors que toutes les zones de production sont entrées dans la période des semis, nous avons voulu nous pencher sur les différents semoirs disponibles sur le marché. Le dossier de ce numéro y est consacré. Toujours sur le volet matériel, un producteur breton bio présente la bineuse carotte qu'il a conçue spécifiquement avec le constructeur Steketee. Il sera également question d'itinéraire cultural bas-intrant avec le projet DECILèg qui s'est terminé début 2023. Enfin, le salon CFIA à Rennes a été l'occasion de réaliser un tour d'horizon des tendances d'alternatives au plastique pour l'emballage.

Actus	2
Les tendances emballages du CFIA	4
Une bineuse sur-mesure	6
Interview de Cathy Eckert en charge du projet DECILèg	8
Dossier semoirs	10
Les infos de la filière	14



Bertrand Poulain pose à côté de la bineuse conçue spécifiquement pour désherber les carottes. L'outil peut être guidé manuellement ou via l'interface caméra de Steketee.

Conscient de l'importance du binage dans la gestion de la culture de carotte bio, Bertrand Poulain a investi dans une bineuse spécifique pour désherber les 3 ha qu'il implante chaque année. Il a conçu ce modèle en partenariat avec

Steketee pour s'adapter à la fragilité de la culture tout en permettant un passage le plus précoce possible. Un système de disque coupant au ras du rang permet d'éviter le déchaussage de la culture lors du passage des lames Lelièvre. ●



RÉFRIGÉRATION AGRO-ALIMENTAIRE

Système de réfrigération à eau glycolée ou détente directe
Gestion par automate avec supervision et traçabilité



FORGEL SA • 16 RUE PIERRE SALMON • 51430 BEZANNES (REIMS)
03 26 48 41 41 • EQUIPEMENT@FORGEL.FR • WWW.FORGEL.COM



ÉDITO

Tanguy Dhelin
Rédacteur en chef

Le 31 mars dernier, le réseau national des marchés clôturait les cotations annuelles de carottes pour le secteur sud-ouest à 0,99 €/kg alors que le marché était toujours demandeur.

Du jamais vu, même lors des confinements. Pour autant, ce niveau de prix n'est pas miraculeux et traduit la hausse des charges importantes subie par les producteurs, ainsi que le nécessaire accompagnement économique de l'évolution des pratiques face aux nombreuses impasses techniques. Il est d'autant plus nécessaire que cette dynamique de prix se poursuive pour la saison primeur qui se profile.

Éditeur : Éditions Ad Hoc SARL
5 Cité Riverin, 75010 Paris
Tél. : 01 72 36 60 00
Rédacteur en chef : Tanguy Dhelin
E-mail : redaction@carottemag.fr
Tél. : 06 35 50 76 24
Abonnements-Promotion :
E-mail : abo@carottemag.fr
Carotte Mag - 5 Cité Riverin, 75010 Paris
Directeur de publicité : Nicolas Bevilacqua
E-mail : pub@carottemag.fr
Tél. : 01 42 40 94 09
Mise en page : Benjamin Dhermy
Revue bimestrielle
Dépôt légal : à parution
Directeur de la publication
et Représentant légal : Sylvain Cousin
Membres associés : Sylvain Cousin,
Nicolas Bevilacqua, Dorothee Bourget
Impression : L'Ormont Imprimeur
4 rue Antoine de Saint-Exupéry
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Commission Paritaire des publications
et Agences de Presse : 1223 T 94781
ISSN : 2804-1119

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).



AGENDA

VISITE D'ESSAIS LÉGUMES PLEIN CHAMP À CARQUEFOU (44)

Le 20 juin 2023

Le CTIFL organise une visite d'essais pour présenter les projets menés sur les légumes plein champ au sein du site de Carquefou. Le programme prévoit notamment la présentation des méthodes et outils mobilisables pour évaluer les performances agroécologiques des systèmes de production légumière, ainsi que la démonstration d'outils de travail du sol et de robots d'entretien des cultures. ●



RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

AMM TEMPORAIRE POUR LE DÉSHÉRBANT FOX



Le ministère de l'Agriculture a mis en ligne une autorisation de mise sur le marché (AMM) temporaire du 27 mars au 25 juillet 2023

pour le désherbant Fox. Cette solution de rattrapage sur dicotylédone, produite par Adama, est autorisée à raison de 1 l/ha sur carottes nantaises et flakkes, et 0,5 l/ha sur jeunes carottes. L'application doit être réalisée en un passage uniquement en post-levée. « Le meilleur créneau d'application en termes de sélectivité est le stade 3 à 4 feuilles de la carotte. L'utilisation du Fox a été validée en mélange avec le Challenge à 1,5 l/ha et le Prowl également à 1,5 l/ha » précise Sylvie Llados, chef de produit chez Adama. À l'inverse, l'utilisation en mélange avec Défi est à proscrire impérativement, tout comme l'utilisation d'adjuvant ou une application lors de période

à forte amplitude thermique. C'est la deuxième année consécutive que ce produit obtient une AMM temporaire. Il vient recomposer une palette de solution de désherbage de rattrapage de plus en plus éparse, notamment face à la morelle noire. « Nous espérons une homologation définitive pour une utilisation en 2025 » indique Sylvie Llados

LE SANTHAL GOLD REMPLACE LE SANTHAL

Syngenta a obtenu une autorisation de mise sur le marché concernant le Santhal Gold pour un usage pythiacées sur carotte. Ce produit remplace le Santhal qui a été retiré du marché par l'Anses. Le délai de grâce d'utilisation des stocks par les producteurs est fixé au 24 mars 2024.

UN FONGICIDE HOMOLOGUÉ SUR CAROTTE

Deux usages ont été homologués pour le fongicide Speech sur carotte, dont les matières actives sont le cyprodinil et le fludioxonil. Ce produit peut être appliqué en traitement des maladies des taches brunes et pour lutter contre les pourritures grises et sclérotinioses. Dans les deux cas, le traitement peut se faire en deux applications à raison d'une dose maximale de 0,8 kg/ha. ●

lc packaging®
AGRI



Committed



Reliable



Loyal

supporting your products

Votre partenaire
d'emballages durable

- Big Bags (GRVS)
- Sacs en filet
- Sacs Jute
- Sacs en PP Tissé (WPP)
- Sacs Tricotés (unitaire, rouleau...)
- Sacs Monofilament
- Sacs Papier
- Cellulose
- Filets a paletiser
- Fil à coudre

Plus d'infos? Contactez nous!

agri.fr@lcpackaging.com 02 99 71 72 71 www.lcpackaging.com



ACTUALITÉS

LES FRUITS ET LÉGUMES EXCLUS DU PRINCIPE DE REVENTE À PERTE



À partir de la mi-avril, les fruits et légumes sont exclus de l'expérimentation sur l'application d'un prix 10 % supérieur au seuil de revente à perte par la distribution. Une victoire pour le collectif "Sauvons les fruits et légumes" qui dénonçait une mesure n'apportant « aucune rémunération supplémentaire aux producteurs mais assurait aux enseignes de la grande distribution des dizaines de millions d'euros supplémentaires de marges ».

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR LE PLAN DE LUTTE NÉMATODE

Alors que le plan de Lutte Collectif Quinquennal "nématode de la carotte" débute sa quatrième année sur les cinq prévues, un bilan à mi-parcours a été réalisé dans la Manche en présence des différents acteurs.

« Les résultats sont probants. Chez les producteurs qui respectent le plan de lutte, la charge de nématodes diminue et les rendements progressent » assure Cédric Gallot, directeur du GPLM et membre des comités technique et de pilotage du plan de lutte. À noter également que les indemnités du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental liées au respect du plan de lutte par les producteurs ont débuté fin 2022.



ENCORE UN SURSIS POUR LES EMBALLAGES PLASTIQUES



En décembre dernier, le conseil d'État avait annulé le décret fixant la liste des fruits et légumes concernés par l'interdiction des emballages de moins de 1,5 kg. De facto, cette mesure prévue dans la loi Agec était inapplicable.

Suite à cette décision de justice, le gouvernement a rapidement proposé une nouvelle version de ce décret. Cette fois c'est la Commission européenne, à qui avait été soumise le décret, qui a bloqué, pour une période minimale de 12 mois, sa mise en application. Cette décision est justifiée par l'élaboration en parallèle d'un règlement concernant le sujet des emballages plastiques au niveau européen.

UNE NOUVELLE VARIÉTÉ CHEZ HM.CLAUSE

La variété Bénara a intégré cette année le catalogue HM.Clause. Il s'agit d'une carotte nantaise de saison et de conservation hivernale. Selon le semencier, elle présente une très belle qualité de feuillage, bien dressée avec une très bonne résistance à l'alternaria. La racine est régulière, homogène en calibre et en longueur (18 - 20 cm). Elle a été développée pour une commercialisation en vrac. ●





FOX®

L'efficacité qui manque à vos programmes

ADAMA.COM



Contre les dicotylédones de vos carottes

- Un large spectre d'efficacité sur dicotylédones (morelle, matricaire, ...).
- Utilisable en post-lévé de la carotte (dérogation 120 jours).
- Un mode d'action original (bifénox = HRAC 14) pour prévenir et gérer les résistances.

Listen • Learn • Deliver
ADAMA.COM

FOX® : AMM N°2180672 - SC-Suspension concentrée - Bifénox 480 g/L (40.6%) - Attention - H410 • EUH208 • EUH401 •

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2023. Annule et remplace toute version précédente.

ATTENTION H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.


ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

LE CFIA À L'HEURE DES EMBALLAGES RENOUVELABLES

L'application de la loi Agec sur les emballages de fruits et légumes a beau être à nouveau retardée, la filière devra franchir le pas du zéro plastique que ce soit sous la contrainte réglementaire ou sociétale. À l'occasion du CFIA, la rédaction a réalisé un tour d'horizon des tendances qui se dégagent sur les solutions alternatives.



C'est peu dire que la bataille est rude chez les fabricants d'emballage pour s'adapter à la loi Agec. Dans les allées des halls 9 et 10 du CFIA, le salon de l'agroalimentaire qui se tenait à Rennes mi-mars, les fournisseurs rivalisaient d'innovations pour proposer des emballages compatibles avec la nouvelle réglementation.

UN EMBALLAGE PERSONNALISABLE

L'une des solutions les plus fréquemment proposées pour l'univers fruits et légumes est la barquette en carton. C'est ce type de produit que présentait MM Packaging sur le salon. « Nous proposons une gamme standard de barquettes carton pour un conditionnement 1 kg qui se comporte bien au froid et qui se déforme moins qu'un carton classique dans un contexte humide. Elles peuvent être livrées montées

ou à plat, ce qui permet de réduire les frais et les délais de livraison, selon le degré d'automatisation de la chaîne de conditionnement » précise Thomas Machavoine, expert marché fruits et légumes au sein de l'entreprise. Au-delà des gammes standards, MM Packaging conçoit également des emballages sur-mesure. « Nous avons notamment réalisé un projet avec Kulture sur les tomates cerises » illustre Thomas Machavoine. ●



Thomas Machavoine présente les barquettes cartons adaptables en emballage carotte.

LE CARTON GAGNE DES PARTS DE MARCHÉ

Le fabricant d'emballages Solidus a lui aussi parié sur la barquette en carton pour répondre à la problématique de la loi Agec. « Nous avons déjà une longue expérience dans la carotte avec des assemblages de fond et couvercle pour les contenants de 3 kg et 5 kg en carton qui résiste aux conditions humides du stockage frigo » souligne Arnaud Lepeltier, directeur général de l'entreprise.

Un peu plus loin dans les allées, c'est l'entreprise Smurfit Kappa qui exposait sa gamme de barquettes en carton "Safe&Green" pour les fruits et légumes. Ces emballages, disponibles en carton ondulé ou compact, n'absorbent que peu l'eau selon Victoria Fransse, responsable commerciale. Elle confirme que les volumes ont logiquement augmenté avec l'application de la loi Agec. ●

LE FILM CELLULOSE POUR LA VISIBILITÉ

Si la barquette carton semble une solution idéale, encore faut-il l'adapter à un produit comme la carotte qui perd de l'eau. Elle doit également permettre de garder une visibilité sur le produit sans ouvrir l'emballage. Le film cellulose semble résoudre ces différentes problématiques, tout en respectant

l'interdiction du plastique de la loi Agec. C'est déjà ce type de produit que présentait l'entreprise Filpack lors du dernier SIVAL sous la forme d'un sac en papier kraft marron avec une fenêtre de visibilité en hydrate de cellulose. Sur le CFIA, Solidus explique développer une barquette avec opercule en film cellulose pour



Solidus a développé une solution d'opercule en film de cellulose sur barquette carton pour les mini-carottes.

les mini-carottes. « C'est une solution qui permet aux produits de respirer » assure Arnaud Lepeltier. L'option cellulose est également retenue chez MM packaging. « Nous proposons des films en cellulose régénérée, qui reste de la cellulose et qui est donc considérée comme zéro plastique » confirme Thomas Machavoine. ●

LE FEUTRE S'INTÉRESSE À LA CAROTTE

Les fabricants d'emballages en feutre, présents en nombre sur le CFIA, se positionnent également sur le marché des légumes. « Nous avons réalisé des essais assez concluants sur champignon avec un emballage en feutre et un scellage papier. C'est un emballage qui n'absorbe pas l'humidité, ainsi les légumes ne s'assèchent pas, ni ne pourrissent » assure Axel Le Clainche, commercial chez Ecofeutre. Comme le carton, le feutre a l'avantage

d'être compatible avec la loi Agec. « C'est de la fibre de cellulose que nous allons chercher dans le bois. Les emballages sont "home compost" et recyclables » détaille Frédéric Salomon, directeur général de l'entreprise Daurema qui propose également des emballages en feutre. « Nous travaillons déjà sur du champignon, des fruits rouges et de la salade. Concernant la comptabilité avec la carotte, il faudrait réaliser des essais » précise-t-il. ●

DU NOUVEAU CHEZ...

Le fabricant d'emballages pour fruits et légumes **FILPACK** annonce le regroupement de ses activités, dont la marque l'Univers de l'Emballage, sous la marque Filpack. Un nouveau logo reprenant les couleurs des deux entités au travers de l'emblématique éléphant Filpack a été créé pour l'occasion. ●

UN COUVERCLE DE BOCAL STÉRILISABLE ET REFERMABLE

Au-delà des emballages pour les légumes frais, le CFIA accueillait également de nombreux exposants proposant des solutions de conservation pour les légumes transformés. L'entreprise Technna, fabricante de stérilisateur autoclaves bocal pour conserve, exposait notamment une technologie brevetée quelques jours avant le salon sous la forme d'un couvercle composé d'une multi-couche de plastique permettant de refermer un bocal après utilisation. Ce nouveau couvercle permet de faire le

vide dans le bocal et il est pasteurisable et stérilisable. Pour sa gamme d'autoclave, l'entreprise s'adresse notamment à des agriculteurs réalisant de la transformation à la ferme. « Nous avons des maraîchers partenaires avec qui nous travaillons » précise Freddy Lang, le directeur de Technna. Sur le salon, l'entreprise présentait également son nouveau tableau de commande de l'autoclave ainsi que sa technologie multi-sonde pour déterminer la valeur stérilisatrice en tout point. ●



Freddy Lang, directeur de Technna.



DES COLORANTS À BASE DE CAROTTE

« La carotte, c'est un peu notre emblème » annonce une salariée sur le stand de l'entreprise Exberry. Cela peut paraître surprenant, mais ce stand se situe dans le hall du salon dédié aux ingrédients et cette entreprise produit des colorants alimentaires. « Nous produisons des colorants à partir de carottes oranges et violettes. Elles sont ramassées lorsque le taux de bêta-carotène est le plus élevé. Puis les carottes sont cuites, broyées, filtrées et concentrées pour fabriquer le colorant » détaille Baptiste Mattelin, directeur régional des ventes. ●

BRUMISATION

RÉGULATION AVEC ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
CONNEXION INTERNET

UNE LARGE GAMME D'UNITÉS
FRIGORIFIQUES COMPACTES



59670 - HARDIFORT ☎ 03 28 500 981 ✉ info@klimtop.eu www.klimtop.eu



UNE BINEUSE SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR LES CAROTTES BIO

Pour assurer le désherbage de ses carottes bio, dont il a démarré la culture en 2020, Bertrand Poulain a investi dans un brûleur thermique et une bineuse spécifique.

Jusqu'en 2017, Bertrand Poulain et sa compagne étaient éleveurs laitiers. Cette année-là, le Gaec du Vieux Four, leur exploitation située à Concoret dans le Morbihan, a pris un virage sans précédent. Le couple décide d'arrêter le lait, de convertir les surfaces en bio et de produire des légumes pour une commercialisation en local. Ce sont 20 ha de pommes de terre, 3 ha de patates douces, 1 ha de poireaux et 0,5 ha d'oignons qui viennent alors s'intégrer dans la rotation. La carotte arrive un peu plus tard. En 2020, le breton se lance sur 25 ares, puis

augmente progressivement la surface. Cette année, il sèmera 3 ha de carottes en trois tranches pour étaler la récolte. La production est commercialisée auprès de la restauration collective, des magasins spécialisés et d'une légumerie. Ces débouchés nécessitant un approvisionnement tout au long de l'année, il a investi dans un groupe froid de marque Tolsma pour conserver ses carottes jusqu'à l'arrivée de la nouvelle récolte. « J'ai une ligne de conditionnement en caisse de 10 kg. Je commercialise 80 % de mes volumes en lavé » précise-t-il.



Bertrand Poulain a conçu une bineuse spécifiquement pour la culture de carottes avec Steketee.



L'ensemble est conçu pour éviter le déchaussement des jeunes plants.

UNE BINEUSE SUR-MESURE

Lorsqu'il se lance en bio, Bertrand Poulain acquiert une bineuse de 6 m pour ses cultures en inter-rang de 50 cm. Content du travail effectué avec cet outil, c'est logiquement qu'il se tourne vers le constructeur lorsqu'il décide de se lancer en carotte. « Le commercial est venu à la ferme et nous avons étudié ensemble ce dont j'avais besoin pour les carottes. Ils m'ont conçu un outil sur-mesure pour désherber mes planches » se souvient-il. La bineuse se compose de 4 éléments avec un inter-rang de 33 cm. Chacun des éléments est équipé de lames Lelièvre de chaque côté du rang. Elles sont précédées par un disque coupant et légèrement biseauté qui passe au ras de la carotte pour qu'elle ne

Trocme Vallart Emballage
 PRODUCTEUR FRANÇAIS
 DE FILETS TRICOTÉS DEPUIS 1972

www.trocme-vallart.com

FRANCE
 LE FRANC FAB

Rue Louis Lobry
 80740 LE RONSSOY • FRANCE
 Tel : +33(0)3 22 86 63 04
 contact@trocme-vallart.com

PLUS DE 50 HA DE LÉGUMES INDUSTRIE

Lorsqu'il se lance dans la production de légumes pour une commercialisation locale, Bertrand Poulain a déjà une certaine expérience en légumes industrie. Sur les 325 ha de l'exploitation, 40 ha sont dédiés à parts égales aux petits pois et aux haricots. Les flageolets occupent 16 ha de la sole, le maïs 15 ha et les potimarrons 12 ha. L'exploitation cultive également 60 ha de blé et d'orge brassicole, 27 ha de colza et 25 ha de blé noir. Le reste est cultivé en prairie pour alimenter le troupeau de vaches allaitantes.



Le producteur s'est équipé cette année d'un désherbeur thermique Vanhoucke.

soit pas dessouchée par la lame Lelièvre. La bineuse peut être guidée par les deux caméras de l'interface Steketee ou par une interface manuelle si la caméra est occupée sur la bineuse en 6 m.

L'exploitant réalise 4 passages sur ses carottes. « Le premier passage est réalisé très rapidement après la levée mais pas trop près de la culture pour ne pas l'abîmer. Puis je reviens au stade 3-4 feuilles en passant un peu plus près cette fois » détaille-t-il. Le troisième et quatrième passage sont réalisés plus tard en végétation et sont précédés d'un passage en manuel dans la parcelle.

UN PASSAGE DE BRÛLEUR THERMIQUE APRÈS LE SEMIS

Pour débiter, Bertrand Poulain a conçu son propre désherbeur thermique pour un montant de 3 500 €. Si le résultat était au rendez-vous, le débit de chantier n'était pas suffisant pour assurer 3 ha de carottes. Le Gaec s'est équipé cette année d'un brûleur thermique Vanhoucke en largeur 1,80 m. « Le timing est vraiment serré car nous voulons réaliser un dernier passage après le semis. Il faut attendre 5 à 7 jours pour que les adventices sortent mais pas les carottes.

À un jour près, c'est parfois trop tard. L'an dernier, j'ai couru après une parcelle toute la saison car j'avais loupé le brûlage thermique. La prochaine fois que cela m'arrive, je retourne la parcelle plutôt que m'acharner » reconnaît-il. Pour éviter que la période idéale de brûlage ne tombe un week-end, les carottes sont implantées en général un vendredi ou un lundi.

ROTATION ET FAUX-SEMIS POUR LIMITER L'ENHERBEMENT

Le binage et le buttage ne sont pas les seuls leviers qu'actionne Bertrand Poulain pour gérer l'enherbement de ces 3 ha de carottes. Le producteur breton se repose notamment sur sa rotation pour nettoyer ses parcelles. Il y intègre une prairie de quatre ans qui permet de gérer efficacement la flore adventice ainsi que des cultures céréalières d'automne (voir encadré page précédente). La carotte en elle-même ne revient que tous les 7 ans dans une même parcelle.

Avant l'implantation, il réalise plusieurs faux-semis pour épuiser le stock d'adventices restant.



Semis de carottes en avril 2023 au Gaec du Vieux Four.



Deux frigos ont été montés sur la ferme pour le stockage respectif des patates douces et des carottes.

4 BINEUSES SUR LA FERME

Le Gaec du Vieux Four possède pratiquement une bineuse par production. Pour les légumes industries et le maïs, Bertrand Poulain utilise une bineuse de 6 mètres équipée avec socs classiques, des lames Lelièvre et des doigts Kress. Un second outil de 4 mètres devait être destiné aux céréales à paille. « Finalement je ne les bine pas et je m'en sers sur poireau et oignon » révèle-t-il. Les deux outils les plus récents sont donc la bineuse pour les carottes et un autre équipement destiné à désherber les bords de film plastique en culture de patates douces et de potimarrons.

« Généralement, je laboure la parcelle, puis je la roule. Quand je vois les premiers filaments apparaître, je passe la herse étrille, je reprends le sol et je sème immédiatement après. Dans les parcelles à forte pression, je peux réaliser jusqu'à trois faux-semis » témoigne-t-il. ●

Commande déportée sur PC, smartphone ou écran



Réfrigération avec air extérieur



Large gamme de puissance



Variateur de vitesse Moteur EC Récupération de chaleur



ets **henriot**

ZI RUE D'ORLÉANS • 51120 SÉZANNE
03 26 80 64 62
message@henriot-froid.fr

FROID COMMERCIAL / CLIMATISATION
FROID AGRO-ALIMENTAIRE / MAINTENANCE

DECILÈG RECENSE ET FORMALISE DES PRATIQUES BAS-INTRANTS

Mené de 2019 à 2023, le projet DECILèg a permis de recenser et de formaliser par écrit 296 règles de décision relatives à la gestion bas-intrant des cultures légumières. 126 de ces règles de décision sont déjà disponibles en libre accès sur la plateforme web GECO (geco.ecophytopic.fr). En charge de DECILèg depuis son lancement, Cathy Eckert, ingénieure CTIFL, revient sur les enjeux et défis de ce projet.



Cathy Eckert.

Quel a été l'objet de ce projet ?

Ce projet, qui s'est déroulé de septembre 2019 à début 2023, avait pour volonté de travailler sur la rédaction, la formalisation et la diffusion de règles de décision concernant les itinéraires culturaux bas-intrants pour la gestion de la protection des cultures des douze principales espèces légumières en France. Il a été réalisé avec Vianney Estorgues de la chambre d'agriculture de Bretagne, Vincent Faloya de l'INRAE, Mathieu Hirschy de l'Acta et Sophie Szilvasi de la DGAL. Le pivot central de DECILèg a été la mise en œuvre d'ateliers d'écriture pour capitaliser l'expertise orale des techniciens et des expérimentateurs sur ces techniques alternatives bas-intrants. En 3 ans, nous avons réalisé 43 ateliers chacun dédié à une culture et à un ou deux bioagresseurs. Ils ont abouti à la rédaction de 296 règles de décision. Pour chacune d'elles, l'estimation de la baisse d'IFT engendrée nous a servi de guide dans l'animation de l'atelier. Lorsque leur écriture est terminée, ces règles sont relues par les

participants de l'atelier puis sont mises en ligne et accessibles à tous sur la base GECO de l'Acta, qui est une plateforme web de partage des connaissances en agroécologie. Du fait de l'épidémie de Covid-19, les ateliers se sont tenus en visioconférence, ce qui a permis de réunir des techniciens de différents bassins de production. Cette approche aurait été difficilement faisable sur un si grand nombre d'ateliers en présentiel. Ce qui est intéressant avec ce format à distance, c'est qu'il a permis d'aller très loin dans la réflexion et donc la rédaction en se concentrant sur des échanges purement techniques.

Comment les règles de décisions ont-elles été établies ?

Lors de chaque atelier, un scribe était en charge de la mise par écrit, visible de tous, des échanges techniques et des consensus obtenus. Deux autres personnes avaient pour rôle de questionner les techniciens participants pour aller le plus loin possible sur l'élaboration de



stratégies de gestion alternative et bas-intrant, du bioagresseur concerné sur la culture étudiée. Soit les stratégies étaient validées à l'échelle de tous les bassins, soit elles s'appliquaient sur certains bassins et une différenciation était définie pour les autres. Ce format a permis aux techniciens les plus expérimentés de ne pas se sentir "dépossédés" de leur connaissance, alors que les plus jeunes ont pu y voir un outil de formation "condensé". Leurs questions ont permis de relancer leurs aînés et de créer entre eux un aller-retour d'expertise.

L'écriture de chaque règle de décision est formalisée sur différentes rubriques dont l'énoncé de la règle à chaque stade de la culture, la possibilité de mise en œuvre ou non en agriculture biologique, les leviers mobilisés ou encore la fiabilité. La rubrique "Attente" de la règle de décision a été la plus complexe à établir. Sur la gestion des adventices par exemple, il n'est pas réaliste de viser un "zéro enherbement". Il a fallu questionner précisément les techniciens pour évaluer par adventice le niveau de salissement acceptable, pour la culture concernée.

LA CAROTTE DANS LE PROJET DECILÈG

Lors des ateliers réalisés dans le cadre de DECILèg, quatre bioagresseurs de la carotte ont été abordés pour aboutir à l'écriture de 12 règles de décision. Deux d'entre elles concernent la gestion des adventices, sept ont pour sujet la mouche de la carotte, deux l'alternariose et une l'oïdium. À terme, l'objectif serait d'intégrer les règles de décisions du projet DEPHY EXPE AlterCarot au sein de la base GECO, en incluant aussi celles n'ayant à ce jour pas permis d'atteindre les attentes fixées par les partenaires du projet. « Nous ne nous interdisons rien. Ces expérimentations peuvent alimenter la réflexion globale d'un conseiller ou d'un producteur. Par contre, la fiabilité de la règle est indiquée comme "inconnue" et le temps de désherbage manuel nécessaire est indiqué en commentaire. Les règles de décision sont un matériau en constante évolution et c'est pour cette raison qu'il faut inscrire sa mise à jour dans la durée afin de mettre en évidence les évolutions possibles. Notre but n'est pas de mettre des producteurs et des conseillers dans l'impasse, mais de leur donner des points d'appui pour mettre en œuvre des stratégies de gestion efficaces à terme » précise Cathy Eckert.

Une suite est-elle prévue au projet DECILèg ?

Actuellement 126 règles de décisions sont disponibles en ligne. L'objectif serait de monter un second projet DECILèg, ne serait-ce que pour terminer l'écriture et la mise en ligne des 170 règles de décisions restantes, sur GECO. D'autres enrichissements de la base sont envisagés, notamment via les réseaux d'expérimentations et

notamment les résultats des projets DEPHY EXPE. Pour cela, nous avons rédigé un tutoriel (urlz.fr/luØr) et un mémento de rédaction des règles de décision (urlz.fr/luØu). Il faudrait également y adjoindre une relecture experte qui reste à définir au travers de l'ACTA et des partenaires de DECilég. Pour pérenniser l'outil à plus long terme, l'objectif est de l'insérer dans le quotidien des personnes qui en auraient l'usage et qu'ils puissent s'en emparer. Nous travaillons notamment avec les chambres d'agriculture afin qu'elles puissent injecter ce matériau dans la formation des jeunes conseillers légumes.

À qui ces règles de décisions s'adressent-elles ?

Si un producteur veut les consulter, elles sont bien sûr en libre accès, mais le public premier visé par cet outil concerne les conseillers. De manière volontaire, les produits à utiliser et/ou les doses d'application n'ont pas été précisées dans les règles de décisions. Ces informations en constante évolution demandent une ré-actualisation trop fréquente.

Par contre, c'est un savoir que détiennent les techniciens et les conseillers. Les règles de décisions sont conçues pour qu'ils s'en emparent et les adaptent à l'évolution des techniques et de la réglementation, mais aussi à la situation de chaque exploitation dans laquelle ils se rendent. Ce fonctionnement est à l'image de l'évolution du métier de conseiller. Il n'est plus "apporteur de solutions" avec un produit par problème. Aujourd'hui, ce métier a évolué vers

l'établissement d'un diagnostic du problème rencontré. Ceci afin d'aider le producteur à prendre du recul sur les méthodes alternatives mobilisables pour le résoudre et donc à modifier ses pratiques selon les combinaisons de méthodes à mettre en œuvre. L'objectif final est d'accompagner l'agriculteur vers des systèmes de cultures durables, en fonction de ses priorités, ses équipements et surtout de manière compatible avec son mode de commercialisation. ●

The screenshot shows the GECO website interface. At the top, there's a search bar and navigation links like 'Base de connaissances', 'Forum', 'Se connecter', and 'Créer un compte'. The main content area is titled 'RÈGLE DE DÉCISION' and 'GESTION DE LA MOUCHE DE LA CAROTTE (PSILA ROSAE) SUR CAROTTE - FICHE 5'. It includes sections for 'Domaine d'utilisation', 'Attentes', 'Levier(s) mobilisé(s)', and 'Fiabilité de la règle de décision'. A map of France on the right indicates the rule's applicability by region, with a legend for 'RdD éprouvée', 'RdD à tester', 'Non transposable', and 'Pas d'informations'. A yellow box at the bottom right says 'EN COURS DE RÉDACTION' and 'Dernière modification : 13/05/2022'.

The advertisement features a large, detailed illustration of an owl on the left side. In the top left corner, there is a logo for 'les Terres de Jim CAMBRAI' with the dates '8-10 SEPT 2023'. The main headline reads 'NOTRE VISION DU PALOX : LA DURABILITÉ'. Below this, a text box states: 'Seul fabricant implanté dans le massif des Landes, Beynel Palox transforme le pin maritime provenant de son territoire pour un résultat répondant aux plus hautes exigences : - une empreinte carbone réduite - des palox d'une résistance extrême'. To the right of the owl, it says 'COMME VOUS, NOUS PRODUISONS EN FRANCE' with a small French flag. Below that, contact information is provided: a phone number '05 57 52 77 77', an email 'contact@beynel-palox.fr', and a website 'www.sylvatek.fr/beynel-palox'. At the bottom, the 'BEYNEL PALOX' logo is displayed with the tagline 'DÉPLOIE SON SAVOIR-FAIRE'. On the right, it states 'BEYNEL PALOX EST UNE MARQUE DU GROUPE SYLVATEK'.

SEMOIR : ENTRE PRÉCISION ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION

L'implantation de la carotte nécessite une précision sans faille. C'est pourquoi les semoirs légumiers pneumatiques qui utilisent l'air afin de placer les graines sur un disque et assurer un positionnement idéal sur le rang dominant le marché. Sur les plus petites surfaces, les semoirs mécaniques peuvent également tirer leur épingle du jeu. Tour d'horizon des solutions présentes sur le marché.

LES SEMOIRS PNEUMATIQUES

MINI-AIR OU VP 1000 DE KVERNELAND/KUBOTA

Depuis le rachat de l'entreprise Kverneland par Kubota, le Mini-Air est également commercialisé par le réseau de distribution du constructeur japonais sous le nom VP 1000. Il se décline de 2 à 6,5 m et offre la possibilité d'un écartement de 0,9 à 43,4 cm sur le rang. « C'est un outil très modulable. L'objectif est que chaque agriculteur puisse le configurer selon ses besoins » témoigne Olivier Ramspacher, chef produit semis de

précision chez Kverneland France. Pour une utilisation sur carotte, le Mini-Air Nova est généralement utilisé en double ligne avec deux cœurs semeurs. L'élément semeur en lui-même est constitué d'une roue à l'avant, suivi d'un soc puis d'une roue intermédiaire qui rappaie la

THIERRY LEMER, MARAÎCHER À LONGUÉ-JUELLES (49)

« Nous avons récemment investi dans un semoir Kubota. Ce que j'apprécie sur ce matériel, c'est qu'il y a peu d'usure par abrasion avec la poussière et les blocs gardent leur étanchéité. Sur notre précédent équipement d'une autre marque, nous avons perdu en précision de semis du fait de la perte d'étanchéité. »

JÉRÔME MORON, CHAUFFEUR DU SEMOIR À LONGUÉ

« Au niveau de la trémie, le flux est assez important. Comme nous utilisons aussi le semoir pour la graine de panais, qui est une graine assez anguleuse, c'est une caractéristique importante. Et sur carotte, ça passe vraiment bien. Pour le contrôle, le bas de la trémie est transparent, ce qui permet de constater tout de suite si les graines tombent bien. »

graine dans le sillon pour favoriser l'absorption de l'eau. « Derrière, le producteur peut opter pour une roue farmflex en caoutchouc ou une roue cage qui est appréciée sur les terres très légères » détaille Olivier Ramspacher. Le cœur semeur est de conception historique Kverneland et ne nécessite que peu d'entretien ce qui assure sa précision selon le constructeur. Le point de chute de la graine se situe à 4-5 cm du sol. ●

UN NOUVEAU REVENDEUR FRANÇAIS POUR STANHAY

La SAS Delaunay a repris la commercialisation de la marque anglaise de semoir Stanhay dans l'Hexagone. Les gammes X10 pour le semis en simple ligne et X30 pour le

multiligne se sont vues équipées de nouveaux éléments semeurs en 2021. « Parmi les principales évolutions, il est à noter le débrayage des rangs facile et ergonomique et leur relevage et



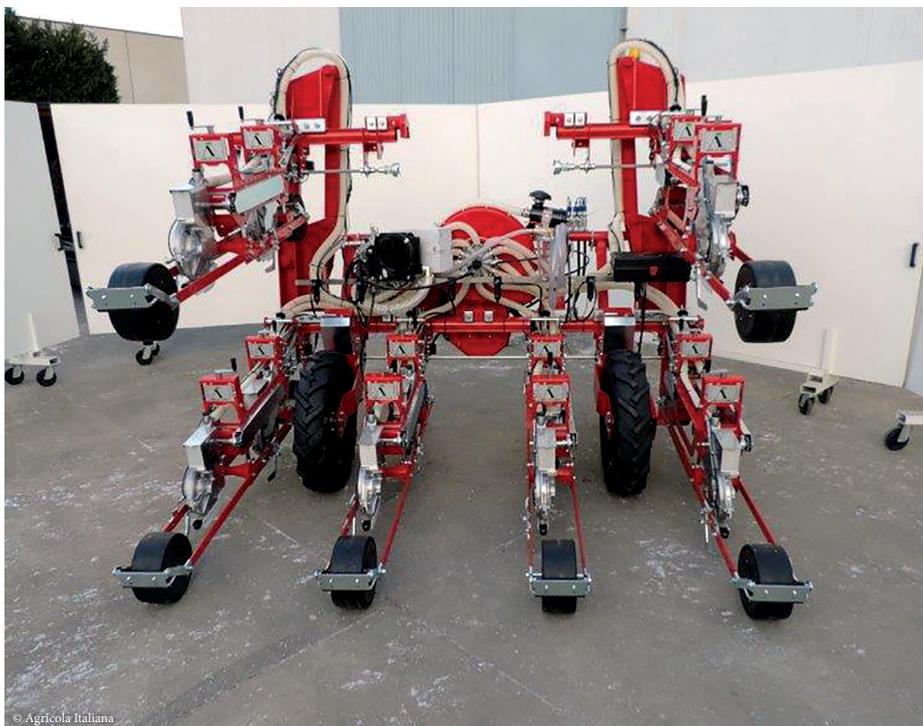
PATRICK DALIFART, CHEF D'ATELIER CHEZ LEGUM'LAND À YCHOUX (40)

« Nous avons plus de 30 ans d'expérience avec ce semoir. Son gros avantage, c'est qu'il est très simple d'utilisation. Nous implantons les carottes en triple lignes et il n'y a qu'un élément à régler pour l'ensemble du rang. Le semoir Stanhay permet de semer à une vitesse relativement élevée de 5 km/h.

Nous sommes toujours satisfaits de la précision concernant le nombre de graines par mètre linéaire, de la levée et du terrage. Nous semons les primeurs avec un écartement de 45 cm et les carottes de saison en 50 cm pour avoir suffisamment de terre pour les labourer. Le réglage se fait très facilement avec un système de ressort et de tige à cran. Nous ne touchons pas l'élément central et nous écartons simplement les deux éléments latéraux. »

verrouillage par levier ressort » évoque Guillaume Delaunay, dirigeant de la SAS Delaunay. Il évoque également le réglage de profondeur à l'infini, les disques ouvreurs, le système de surveillance par caméra de la distribution et enfin l'entraînement électrique intégré dès la conception de l'élément semeur. Les semoirs de la série X sont disponibles de 2 à 9 m en châssis fixe et jusqu'à 6 m avec un châssis repliable. ●

UN SYSTÈME INDÉPENDANT DE NETTOYAGE DES DISQUES CHEZ AGRICOLA ITALIANA



diabolos de guidage pour rester dans l'axe » précise Richard Taton. Il souligne la spécificité du système de nettoyage des disques qui utilise un compresseur indépendant de 2,5 bars, qui n'est pas lié à la turbine pour l'aspiration des graines. « Le nettoyage des disques est ainsi plus performant, l'amplitude d'aspiration plus importante, la dépression plus faible et la graine a donc moins de chance de se coller dans le trou » assure-t-il. Les semoirs Agricola Italiana sont également équipés d'un parallélogramme et d'un balancier pour assurer une précision optimale du placement de la graine. « Les semoirs peuvent être équipés d'un contrôleur de semis et d'une caméra qui lit les placements des graines sur les disques pour détecter les doubles ou les manques » relève Richard Taton. ●

Revendus en France par Richard Taton, les semoirs Agricola Italiana se déclinent en largeur de 1 à 8 m. Ils permettent d'implanter la culture en simple, double, triple voire quadruple ligne. Ils ont récemment été équipés de disques ouvreurs devant les socs. L'élément semeur fonctionne dans le sens inverse de l'avancement de la machine pour que la graine ne bouge pas dans le rang. « C'est un outil qui peut travailler en planche ou en butte. Pour les implantations sur butte, les semoirs sont équipés de

PHILIPPE COUGOULAT, PLANÈTE VÉGÉTAL À CESTAS (33)

« Sur les semoirs Agricola Italiana il y a un élément par disque, soit une boîte par ligne. Cela permet d'être plus fin dans les réglages.

C'est une précision que j'apprécie pour le réglage des doubles et les manques avec le double sélecteur. Une autre option que j'apprécie, c'est l'entraînement de la prise de force avec une pompe hydraulique. Cela permet de supprimer les cardans et de lever le semoir plus haut. Sans ça, lorsque je reculais les éléments du semoir avaient tendance à se charger. Toujours concernant les réglages, comme nous semons de novembre à juillet, nous avons besoin de régler la pression au sol selon la période. Le système de rappel avec ressort et manivelle est assez efficace et simple sur ce point.

Nous travaillons maintenant avec le constructeur pour mettre au point un système de contrôle de descente de la graine, mais c'est assez compliqué car nous mettons beaucoup de graines et le disque tourne vite. »



STANHAY

Stanhay, le spécialiste du semis de légumes depuis 60 ans vous présente ses nouveaux éléments, série X10 et X30.

Visitez stanhay.com pour plus d'informations ou contactez Guillaume Delaunay.

Tél. : 06 79 22 95 72

Mail : sasdelahunay@gmail.com



LA QUALITÉ DE DISTRIBUTION AVEC LE SYSTÈME MS DE MONOSEM

Les modèles de la gamme MS du constructeur Monosem permettent une implantation des carottes en simple ou double rang. Ils se déclinent en largeur de 2 à 8,4 m en châssis rigide et de 6 à 7 m en châssis repliable. Selon le constructeur, le système de distribution MS garantit une implantation précise, simple et très fiable. Il se compose d'un boîtier en cuivre, d'un disque facilement interchangeable sans outil en inox, un sélecteur en bronze pour éviter les doubles et un couvercle spécialement étudié pour semer avec une réserve de graine minimale. Le réglage de la sélection se fait à l'aide d'un levier sur le dessus des boîtiers. « Les semoirs de la gamme MS peuvent être équipés de coupures de rangs commandées automatiquement par GPS et de la modulation de la densité de semis. Dans ce cas, l'ECU S7000H, piloté en cabine via un terminal Isobus, gère l'entraînement hydraulique



des distributions et permet ainsi un changement rapide et simple de la distance entre graines » précise Flavien Cattoni, chef de produit chez Monosem. ●



« Un outil polyvalent sur radis, carotte et betterave rouge »

SFOGGIA FAÇON HUET2M

En Pays de la Loire, le constructeur italien Sfoggia est revendu par l'entreprise Huet2M, elle-même conceptrice de semoir maraîcher. Laurent Chevallier, son dirigeant évoque les atouts de la marque italienne. « Ce sont des grands disques qui

tournent moins vite et qui permettent de rouler plus vite lors de l'implantation. Le cœur semeur fonctionne à l'inverse du sens d'avancement pour une meilleure répartition des graines afin qu'elles ne roulent pas dans le sillon » détaille-t-il. Pour planter la carotte en double ligne, l'élément semeur se compose d'un seul corps. La ligne de semis est refermée soit par une roue plombeuse, soit par un rouleau cage en inox. L'entreprise Huet2M propose les éléments de semis Sfoggia sur un châssis conçu en interne. ●

RODOLPHE BREAU, MARAÎCHER À VILLEBERNIER (49)

« Nous réalisons chaque année 2,5 ha de carottes bio. Depuis l'an dernier, nous avons acquis un semoir Huet2M avec des éléments semeurs Sfoggia pour l'implantation des radis en douze rangs. Le gros avantage, c'est sa polyvalence sur carotte et betterave rouge. Nous semons les carottes en simple rang avec un écartement de 30 cm pour faciliter le binage. Après une utilisation sur radis, nous avons juste à changer les 4 disques des rangs concernés et à remplir les trémies correspondantes. Tous les réglages se font via l'écran en cabine. Avant cela, nous louions un semoir à la coopérative mais il fallait refaire tous les réglages après l'utilisateur précédent. C'était fastidieux. »

Carotte Mag

Service Abonnements : 5 cité Riverin - 75010 PARIS - Tél. : 01 72 36 60 00 - E-mail : abo@carottemag.fr

Oui, je souhaite m'abonner à Carotte Mag pour un an, soit six numéros

Nom :

Prénom :

Société :

Nombre d'hectares cultivés :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Tél. : Portable :

E-mail :

CAROTTE Mag

6 numéros par an

France 28 € (1 an)

Étranger 38 € (1 an)

DOMICILIATION BANCAIRE :

SARL AD HOC - 5 cité Riverin - 75010 PARIS

MODE DE RÈGLEMENT :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de AD HOC

- Règlement par virement :

CM La Ferté Bernard - RIB : 10278 37330 00010581702 83

Pour les étrangers :

IBAN FR76 1027 8373 3000 0105 8170 283 - BIC : CMCIFR2A

LES SEMOIRS MÉCANIQUES

EBRA, UN ACTEUR HISTORIQUE

Pionnier du semoir mécanique légumier, Ebra commercialise sa gamme depuis 1950. « C'est un produit extrêmement polyvalent qui permet de semer des graines de la fève à la carotte selon le disque distributeur utilisé. Il s'adresse en priorité aux maraîchers diversifiés sur des surfaces de 1 à 5 ha » souligne Alban Courtemanche, le dirigeant de l'entreprise. La gamme de semoirs attelés est commercialisée avec un maximum de 6 rangs, voir 11 rangs dans certains cas spécifiques. « En carotte, nous sommes généralement sur des outils en 4 rangs simple ligne à 30 cm d'écartement » détaille-t-il. En termes de précision de semis, il assure avoir déjà surpris des utilisateurs de semoirs pneumatiques avec les performances des outils mécaniques Ebra. « Le point fort de nos semoirs, ce sont leur longévité. Nous vendons encore des disques



© Sepeba Ebra

distributeurs pour des équipements vendus en 1950. Il n'est pas rare qu'un maraîcher fasse toute sa carrière avec le même outil » révèle-t-il. ●

TERRADONIS S'ADAPTE À TOUS TYPES D'ENGINS DE TRACTION



© Terradonis

Le constructeur Terradonis propose deux types de semoirs mécaniques attelés pour petites graines. La gamme JPH est constituée d'éléments indépendants montés sur un parallélogramme. Ils peuvent être montés sur une largeur maximum de trois mètres avec un inter-rang minimum de 18 cm. Le constructeur précise

que ces semoirs peuvent s'atteler derrière un tracteur maraîcher, mais aussi sur le robot Oz de Naïo, le bras robot de NeoFarm ou encore le cobot Toutilo. Pour réduire l'inter-rang jusqu'à 7,5 cm, le constructeur propose la gamme JTS sur châssis fixe de 30, 60 ou 120 cm. ●

KILIAN LE MONTAGNER, MARAÎCHER À PLOEMEUR (56)

« Pour mes carottes, j'ai opté pour le JPH de Terradonis. Je l'utilise en configuration 4 rangs pour avoir des écartements fixes, ce qui facilite le passage de la bineuse ensuite. En termes d'utilisation, il n'y a rien de plus simple. Les roues crantées sont numérotées et permettent de choisir rapidement la distance entre graines. J'obtiens de bons résultats. Ainsi implantée, la culture possède une régularité assez proche de ce que permettrait un semoir pneumatique. »

**FIABLE
PRÉCIS
POLYVALENT**

DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS & MICROGRANULÉS

En plein ou en localisé

Microgranulateurs

Distributeurs polyvalents Engrais / Micro / Graines

SEMOIRS MARAÎCHERS

Mécaniques

Manuels ou Attelés



ACTUALITÉS DES ENTREPRISES

De la production à la restauration, en passant par la distribution, ça bouge dans la filière carotte. L'arrivée des frites de légumes, dont la carotte, chez McDonald's a fait du bruit. Pour 2022, le GPLM annonce un volume de 25 560 tonnes de carottes et Arterris affiche son ambition de développer ses surfaces sur ce légume.

ARTERRIS VEUT DÉVELOPPER SES VOLUMES DE CAROTTES

Dans un communiqué de presse publié le 9 février dernier, la coopérative du sud de la France annonce poursuivre le déploiement de ses productions de légumes frais sur les territoires méditerranéens et provençaux. « L'ambition est de développer les volumes de carottes, navets et asperges à travers le recrutement de nouveaux producteurs. La coopérative recherche ainsi une quinzaine de producteurs sur les légumes racines » indique la publication. Les départements ciblés sont l'Hérault, le Gard, le Vaucluse et les Bouches du Rhône. Cette stratégie de développement a été mise en œuvre dès le mois de novembre dernier. Arterris avait organisé à cette date une journée pour ses adhérents afin de découvrir les possibilités de diversification en légumes frais. À cette occasion, Philippe Celhaiguibel, le directeur fruits et légumes, indiquait à nos confrères du Paysan Tarnais : « L'objectif à cinq ans est de passer de 7 000 à 10 000 tonnes de carottes ».



Semis de carottes primeurs chez un adhérent Arterris en Camargue.

DES FRITES DE CAROTTES CHEZ MCDONALD'S

Campagne de publicité à l'appui la célèbre chaîne de fast-food McDonald's propose depuis le 7 mars, et pour une durée limitée, des frites de légumes dans ses restaurants. Dans un communiqué de presse, McDonald's explique que les carottes, betteraves rouges et panais

qui composent ces frites de légumes ont été produits par des agriculteurs français et plus précisément des Hauts-de-France. Un article paru sur le site de l'Usine Nouvelle rapporte ainsi que ce sont 3 200 tonnes de légumes qui ont été contractualisées par McCain auprès de 25 producteurs via un intermédiaire industriel. Toujours selon l'Usine Nouvelle, c'est également cet acteur local, dont l'identité n'est pas dévoilée, qui a produit les frites de légumes surgelées faute de savoir-faire en interne chez McCain. Une vidéo publiée sur le site de McDonald's, dans laquelle sont interviewés Christophe Deleruyelle et Pierre-Antoine Lejosne, respectivement responsable agronomique et chef de projet chez Ardo, laisse peu de doute sur le nom de cet industriel intermédiaire.



LE GPLM A PRODUIT 25560 TONNES DE CAROTTES EN 2022

Dans une publication postée sur LinkedIn début avril, le GPLM détaille les chiffres clés de sa campagne 2022. Avec un total de 25 560 tonnes, la carotte représente la première production du groupe devant le poireau. La première zone de production est le Val de Saire avec 10 330 tonnes, suivi de la Côte Ouest avec 8 720 tonnes. La zone Mont Saint-Michel affiche, elle, un

volume de 6 510 tonnes. Si le chiffre d'affaires à la production du GPLM a diminué de 13 % à 34,6 millions d'euros, il est en revanche en hausse de 17 % pour sa filiale Servilégume basée en Vendée et spécialisée dans la 4^{ème} et 5^{ème} gamme. La marque "Jardins de Créances", dédiée à la 1^{ère} gamme, enregistre une baisse de 12 % de son chiffre d'affaires à 27,6 millions d'euros. ●



LE GROUPE CHARLET REPREND SON INDÉPENDANCE



Après deux ans dans le giron de la coopérative des Hauts-de-France Ad Vitam, le groupe Charlet retrouve son indépendance. Il est racheté par Stéphane Jean-Baptiste, son directeur général depuis 2021. Charlet est spécialisé dans la commercialisation de produits frais, avec notamment une filiale dédiée aux fruits et légumes, à destination

majoritairement de la restauration collective et commerciale, ainsi que la grande distribution. Le groupe vise un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros à horizon 2027. En carotte, Charlet travaille notamment avec l'exploitation Mazingarbe à Sainghin-en-Mélantois dans le Nord, qui a lancé récemment une marque de chips de pommes de terre. ●



PREMIER FABRICANT FRANÇAIS DE PALOX

Made in FRANCE

Les Culturales
2023 14-15 juin
CONGERVILLE-THONVILLE (91)

Retrouvez-nous stand G43

LES PALOX

QUI ENVOIENT DU BOIS !

Stockez durablement vos récoltes dans nos palox d'une contenance de 0,5 à 2 tonnes.

☎ France : 05 53 54 81 49
Export : 00 33 553 08 30 92

✉ France : philippe.jaffrennou@barbarie-sas.com
Export : herbert.meyer@barbarie-sas.com

📍 Bénéficiez de Barbarie Tracking® :
Service de traçabilité digital de vos stocks.

www.barbarie.eu



Vouloir « du Barbarie », c'est exiger la qualité. Si aujourd'hui notre nom est entré dans le langage courant, c'est parce que nos palox inspirent robustesse et durabilité depuis plus de 70 ans.

BARBARIE PALOX EST UNE MARQUE DU GROUPE SYLVATÉK



Vouloir « du Barbarie », c'est exiger la qualité. Si aujourd'hui notre nom est entré dans le langage courant, c'est parce que nos palox inspirent robustesse et durabilité depuis plus de 70 ans.

BARBARIE PALOX EST UNE MARQUE DU GROUPE SYLVATÉK



l'univers
de l'emballage

Après presque 10 ans d'histoire commune, le Groupe Filpack et l'Univers de l'emballage réunissent l'ensemble de leur savoir-faire sous une seule bannière.

Un nouveau logo,
un seul nom,
3 métiers complémentaires



FILPACK

PROTECTION EMBALLAGE MATÉRIELS